

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Grandmaison](#)

<https://www.cadre21.org/membres/566d63ca49c2a9ea341982ba>

Date d'obtention : 2023-02-28 15:03:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

C'est une prise en charge rapide où la victime sentira que nous prenons sa situation très au sérieux cela aura un impact positif sur l'échange. Le formulaire de question permet une évaluation précise, claire et rapide du contexte, de l'étendu et si nous avons affaire à un acte délibéré de nature malveillant ou impulsif. L'intervenant peut se positionner avec confiance sur la gravité de la situation et sur les intentions de la propagation. Globalement, les étapes de la méthode Sexto permettent de mettre la situation sur pause, de prendre en charge la victime et d'obtenir une vision 360 degrés afin d'orienter les directions d'interventions. Une saisie d'un objet informatique afin de limiter les risques de propagations d'en l'éventualité de supprimer les images-vidéos, etc. C'est un travail de collaboration avec la police et le BCPC afin d'éviter le doublon, faciliter l'échange d'information entre les divers intervenants, avoir un vocabulaire commun afin d'appliquer les actions rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tout dépassement de la situation (malveillant ou impulsif) un processus de Sexto entamé doit être mis à terme. Si nous constatons que nous sommes devant un fait impulsif, nous nous devons respecter et mener à terme le protocole afin d'évaluer avec certitude les situations. Malveillant ou impulsif, nous envoyons un message clair- sensibilisation sur la gravité du geste. C'est un travail de sensibilisation qui va avec la répression afin d'assurer une sécurité dans notre milieu scolaire. Ce que je retiens des trois mises en situation c'est la volonté d'offrir un milieu sécuritaire (école) et de sensibiliser.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape que je considère la plus à risque ou délicate est la saisie d'un téléphone ou toutes autres objets informatiques. Je sens qu'à cette étape, si le jeune pourrait se désorganiser par peur des conséquences. Pour éviter un débordement, je crois que l'intervenant doit expliquer clairement le protocole ainsi que les étapes pour que le jeune comprenne les prochaines étapes. Ce qui me rassure c'est le travail en collaboration avec les intervenants externes. Grâce au questionnaire, si nous constatons un acte délibéré malveillant, nous communiquerons rapidement avec le service de Police afin d'obtenir leurs soutiens.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

